L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, DU CONSEIL-GENERAL ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.——NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 17 AOUT 1843.

PAR BULLITT, MAGNE & Co. No. 61, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT :

Journal quotidien, une année d'avance $12

Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Les termes de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de dix lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et marchands tenant magasins de détail, $60; les banques, compagnies d'assurances et autres institutions publiques, $90; les agens pour navires, bateaux et barcaux à vapeur, $80; les maisons de commerce faisant la commission, $90. Ces abonnemens se paient à l'année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un car de chaque fois, excepté lors par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès [illegible] articles pour appeler l'attention du public à des ventes [illegible] meubles, biens-meubles, les articles signés par des particuliers [illegible] annonces de bénéfices &c. &c. devront payer [illegible] prix des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître [illegible] par intervalles seront payées 75 cents par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes [illegible] l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et [illegible] maisons, terrains à vendre, à louer ou à affermer, [illegible] nègres marrons, animaux épaves ou égarés &c. [illegible] portées en compte séparément et aux prix ci-dessus [illegible].

LES ANNONCES qui ne porteront pas le nombre d'insertion seront publiées pendant un mois [illegible] et payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée [illegible] le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance [illegible] aucun répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts au public, faisant insérer chaque jour [illegible] pendant la saison des plaisirs paieront [illegible].

LES ANNONCES de candidature à des emplois [illegible] et les annonces d'une nature politique, paieront le [illegible] du prix ordinaire.

Ports d'Europe.

POUR LE HAVRE—Le navire NASHVILLE, capt. Roper, [illegible] ayant presque toute sa cargaison arrêtée, partira sous peu. Pour fret de 600 balles coton ou passage, ayant de beaux emmenagemens, s'adresser à bord, aux municipalité, ou à BOUTIN, GALLY & Co. 39 rue Royale, ou à JENKINS & TIGLER. 14 août

POUR LIVERPOOL—Le navire ATLAS, capt. Rines, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à GEO GREEN & BROTH. 82 Gravier. 7 août

POUR MARSEILLES—Le navire CAIRO, capt. Chiki, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord, ou à L. H. GALE, 93, Commune. 2 août

POUR LIVERPOOL, DE BOSTON. Le 16 Août 1843. Le courrier royal d'Angleterre et de l'Amérique du Nord, le steamship ACADIA, partira pour Halifax et Liverpool, comme il est dit ci-dessus. S'adresser à JARVIS & ANDREWS, 7, rue du Canal. 29 juil

STEAMER ENTRE NEW-YORK ET LIVERPOOL.

LE STEAMSHIP GREAT-WESTERN, Commandant James Hosken, Lieut. M. R., Partira en 1843, comme suit: De N. York pour Liverpool: Jeudi, 13 juillet, Jeudi, 3, août, Jeudi, 19 octobre. De Liverpool pour N. York: Samedi, 17 juin, Samedi, 5 août, Samedi, 23 septembre. Passage de New York à Liverpool; cent piastres et $5 de frais pour le maître d'hôtel. Passage de Liverpool à New York, trente guinées et une guinée de frais de maître d'hôtel. Les personnes demeurant à une distance, pourront en écrivant et en faisant parvenir la moitié du prix du passage, s'assurer les meilleures cabines non encore arrêtées. Pour fret ou passage, s'adresser à RICHARD IRWIN, 98, Front street, New York. 6 juin

CABOTAGE.

POUR ST LOUIS—Le bateau à vapeur à passagers ECLIPSE, capitaine J. W. Goslee, partira pour le port susdit et ports intermédiaires, vendredi 18 du courant, à 10 heures du matin. Ce superbe bateau neuf et fin marcheur reçoit du fret et ayant la plus grande partie engagée, partira positivement le jour susdit. Pour fret ou passage, agent de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à JOHN R. SHAW & co, agents, 24 Poydras. 16 août

MALLE DES ETATS-UNIS. POUR BAYOU SARAH. Le steamer BRILLIANT, [illegible] pour quelques semaines, ses voyages, afin de se faire réparer. Le steamer DE SOTO le remplace en ses jours comme d'ordinaire, les dimanches et mercredis à 10 heures. Le De Soto continuera prêt à recevoir du fret, au bout de la rue Conti, pour lequel ou passage, on peut s'adresser à bord ou à W H AVERY, 86, rue Gravier.

POUR LA PAROISSE PLAQUEMINES ET LA BALIZE. Le GOVERNOR YELL, capitaine Auguste Larose partira pour les ports ci-dessus tous les mercredis à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord via la rue St. Louis, ou à JACQUES LAROSE, 71 Vieille Levée. N. B. M. Jacques Larose ayant acheté le Gov Yell, M. J. Larose en est le seul chargé de l'entière administration de ce bateau. 8 juillet

PAQUEBOT entre la Nouvelle Orléans et Batraz—Le steamer FAME, capitaine Jourdain Martin, partira de la Nouvelle Orléans pour le Batraz et toutes les plantations intermédiaires, tous les samedis matin, à 9 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue St. Louis, ou à DUDOUT & TEULADE, 22, rue Toulouse.

POUR GALVESTON—Le brick en veillée SAM HOUSTON, capitaine Delesdernier, partira samedi, 19 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à MERLE, BEYLLE & co, 45 Vieille Levée. 16 a

POUR GALVESTON—samedi 19 du courant positivement—La goélette MARIA, capt. Eldelkin, partira positivement comme il est dit ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord ou à T. & S. TOBY & BOGERT, 70 Camp. 17 août

CABOTAGE.

POUR NEW YORK—Le navire ST. MARY, capitaine R. W. Foster, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la rue Pucelle, 2e municipalité, ou à J W STANTON, encoignure Magasins et Lafayette. 8 aout

POUR NEW YORK—Le beau navire DEUCALION, capitaine Allen, actuellement en chargement, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à R. & J. P. WHITNEY & co. 25 juil

POUR BOSTON—Le navire A. L. WILLIAM GODDARD, capt. Potter, partira sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune. 7 août

POUR BALTIMORE—Le brick PECONIC, capt. Park, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à BAILEY & BAXTER, 47 Commune. 14 aout

POUR BALTIMORE—Le brick TOPLIFF, capt. Fred. Wording, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à R & J P WHITNEY & co. 2 août

POUR PHILADELPHIE—Le navire JANE ROSS, capt. Merville, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. AMBERIDGE, 97, Camp. 29 juil

ON a besoin d'un navire pour New York. FOSDICK & BROTH. 60 Camp.

PAQUEBOTS REGULIERS ENTRE NOUVELLE ORLEANS & BOSTON. LIGNE DE FAIRFIELD, LINCOLN & Co. sur partir de la Nouvelle-Orléans tous les dix jours.

Navire Kentucky,	capitaine	Rogers.
" Diana,		Freeman
" Tennessee,		Wise.
Barque Bashaw,		Howes.
" Sultan,		Barwell.
" Mohican,		Lindsey.
" Southerner		Hewlett.

Tous les navires ci-dessus sont de première classe et doublés en cuivre, ils ont été construits pour le commerce, ils tirent peu d'eau et ont de beaux aménagements pour passagers, leurs provisions sont excellentes. Les capitaines ont des hommes d'expérience, et sont très attentionnés pour leurs passagers. Ces navires montent et descendent toujours le fleuve à la remorque. Les soussignés sollicitent respectueusement le patronage du public. Pour fret ou passage s'adresser à HARROD & DARLING, rue de la Commune. 17 nov

A LOUER PRESENTEMENT—Une Maison à étages en briques, située rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne. S'adresser à E. BROGLER, 9, rue St. Louis. 14 juin

A LOUER—Les magasins Nos. 23 et 25, rue de la Levée. Pour les conditions qui seront modérées s'adresser à HARTWELL & KIDDER, 44, Poydras.

AVIS AUX HABITANS SUCRIERS. Le soussigné ayant transporté son comptoir à l'entrepôt de sucre, No. 149, rue Commune, près l'Hôtel St. Charles, offre ses services à MM. les habitans sucriers pour la vente de leurs récoltes. Il se chargera également d'expédier pour le Nord et fera sur ces envois des avances libérales à ceux qui le désireront. On trouvera constamment chez lui un assortiment de chaudières à sucre, gueules de fourneaux et grilles de la célèbre fonderie de Stewart et Dick, dont il est le seul agent dans cette ville. J. U. LAVILLEBEUVRE. 29 nov

COFFRES FORTS EN FER. Le soussigné est prêt à exécuter les ordres pour les coffres-forts en fer salamander perfectionnés de Robertson et Rich, quelque soient les dimensions et les modèles, dans le plus bref délai et à des prix raisonnables. Il a actuellement en mains un assortiment de ces coffres-forts qu'il invite respectueusement le public à venir examiner, étant prêt à prouver, par des personnes de cette ville et de New-York qui ont assisté à l'essai qui a été fait en conséquence, que les coffres-forts de Robertson & Rich possèdent toutes les qualités désirables à ces articles, qu'ils sont préférables à tous ceux des autres manufactures, qu'ils sont réellement à l'épreuve du feu, et qu'ils préservent de l'humidité. ISAAC BRIDGE, 76, Magasin. 15 avril

300 Barils Chaux de Thomaston. Ciment Romain et Hydraulique. Plâtre de Paris. Ciment à plafonner en barriques et barils. Briques à feu anglaises et américaines. Constamment en mains et à vendre par GEORGE BEDFORD, 47 Commune. 30 mai

ARTICLES DIVERS—50 sacs vieux Café du gouvernement de Java. 20 boîtes Café vieux Moka, 20 boîtes Thé noir et vert, 1re qualité, 20 [illegible] Fromages [illegible], 20 barils Tabac coupé de Mode. Millery, à vendre par PETERS & MILLARD. 9 aout

A LOUER—Un office très convenable, rue du Camp, No. 45. S'adresser à J. A. BEARD & RICHARDSON. 9 aout

HUILE de baleine blanche et Chandelles—Huile en barriques, chandelles et huile d'olive à vendre par J. W. STANTON & Co. enc. Magasins et Lafayette. 9 août

COUVERTURES en laine, pour nègres—Un envoi de couvertures à points pour nègres à vendre par TOOLE & BARRIERE, 36 Chartres.

VIN ROUGE—actuellement en débarquement de la barque Sarah Hand, de Bordeaux et à vendre par les consignataires, [illegible] barriques vin rouge St. Estèphe Médoc, [illegible] barriques de Montferrand. BOUTIN, GALLY & Co., 39, Toulouse.

[illegible] CONDUIT chez lui [illegible] paroisse de Plaquemines, un Cheval bai [illegible] environ 16 mains de haut, [illegible] [illegible] N. C. LAMBE.

Traites.

TRAITES sur Londres à 60 jours de vue, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45, Vieille Levée. 26 juil

CHANGE sur France—Une petite traite à vue sur le Havre, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45 Vieille Levée. 17 juil

TRAITES à 60 jours de vue sur New York et Boston, à vendre par E. C. DOANE & Co, 60, Poydras. 13 juil

TRAITES sur Charleston (Caroline du Sud), à vendre par A. DURAND, 7 rue Conti. 27 juin

TRAITES sur la Havane, en sommes au gré des acheteurs, à vendre par J. M. LAPEYRE, 39 St. Louis. 26 juin

CHANGE sur Paris—Une traite de f. 1600, à 90 jours de vue, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45, Vieille Levée. 15 ja

TRAITES sur Philadelphie, à vendre par R & J P WHITNEY & Co. 2 juin

TRAITES sur Boston, à vendre par R. & J. P. WHITNEY, 73, Camp. 27 mai

TRAITES sur Boston, à vendre par L. H. GALE, 93, Commune. 30 mai

TRAITES sur Boston, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49 Commune. 26 m

TRAITES sur Boston, à vendre par R & J P WHITNEY & Co. 27 mai

CHANGE sur Boston, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49, Commune. 10 mai

TRAITES sur le Nord, payables à Boston, à vendre par L H GALE, 93 Commune. 22 mai

TRAITES sur Boston, à vendre par L. H. GALE, 93, Commune. 1 mai

CHANGE sur Boston, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49 Commune. 6 mai

TRAITES sur New York à 60 jours de vue, à vendre par FOSDICK & BROTH., 60 Camp. 3 mai

TRAITES sur la Havane, à courte vue, à vendre par JOSEPH FRATS, 27, Toulouse. 21 juin

OR américain, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp. 3 juin

OR américain, à vendre par [illegible] & Co. 98, rue Bienville. 13 juin

PIECES de cinq francs, à vendre par GEO. GREEN & BROTH., 82, Gravier.

DOUBLONS espagnols, à vendre par J. ALBERT, 22, St. Louis. 27 mai

[illegible] mexicains et de Bolivie, à vendre par J. M. LAPEYRE, 17, Conti.

DOUBLONS—50 doublons Espagnols, à vendre par MERLE, BEYLLE & co, 45 Vieille Levée. 1 juil

CHOCOLAT DOUX—6 caisses d'Espagne, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76 Magasins.

ARROW ROOT—10 barriques à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 48, Gravier. 26 juil

CAFE de Rio, à vendre en magasin par WM. FREHN & Co. 56 Douane. 15 juil

SACS en pitre, à vendre par GEO. GREEN BROTH. 81, Gravier. 15 juil

VIN de Muscat, liqueurs assorties, à vendre par GEO. GREEN & BROTH. 81, Gravier. 15 juil

CORDAGE de Manille, à vendre par GEO. GREEN & BROTH., 93, Gravier. 15 juil

FICELLE, à vendre par GEO. GREEN & BROTH., 93, Gravier. 15 juil

CLOUS de cuivre—12 barillets à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp. 8 juil

GRAISSE—30 barils suif, à vendre par PRICE & FROST, 20, Poydras. 14 juil

BEURRE—30 barillets pour familles, à vendre par PRICE & FROST, 20, Poydras. 14 juil

MILLE livres de laine, dernièrement reçues, à vendre par P. REYNAUD. 11 juil

RIZ—[illegible] tierçons frais, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80 Magasins. 8 juil

CAFE de Java—100 sacs à vendre par WOOD & SIMMONS, 80 Magasins. 8 juil

PLATRE calciné—8 barils à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp. 8 juil

PLOMB—1100 saumons, à vendre par G. DOANE & Co. 60 Poydras. 14 juil

HUILE de Palmachristy—5 barils, à vendre par C. DOANE & Co. 60 Poydras. 13 juil

VIN de Champagne—12 paniers, bon, à vendre par C. DOANE & Co, 60 Poydras. 15 juil

FARINE—400 barils en débarquement et à vendre par CH. DOANE & Co. 60 Poydras. 13 juil

MAIS—500 sacs en débarquement, à vendre par CH. DOANE & Co. 60 Poydras. 13 juil

TABAC—60 caisses à bas prix, à vendre par CH. DOANE & Co. 60 Poydras. 13 juil

CORDES d'emballage—60 rouleaux à vendre par CH. DOANE & Co. 60 Poydras. 13 juil

GRAISSE—5 barils à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp. 13 juil

HARICOTS blancs—20 barils, à vendre par JOHN R. SHAW & Co., 24, Poydras.

MADERE—10 barils imitation madère à vendre par A DURAND, 7, Conti.

CAFE de Rio—En magasin et à vendre par WM. FREHN & Co. 56, Douane.

CHAPEAUX de latanier en sacs de pitre, à vendre par JOSEPH FRATS, 27 Toulouse. 21 juin

CHAPEAUX de Campêche, convenables pour habitations, à vendre par FROST & Co. 10, Magasins. 5 ju

BOTTES pour hommes, à vendre par FROST & Co. 10, Magasins. 11 juil

PAPIER à enveloppe, grande largeur, à vendre par FROST & Co. 10 Magasins. 24 juin

CHAPEAUX gris de Russie, à vendre à bas prix, par FROST & Co. 10 Magasins. 24 juin

CHAPEAUX—150 caisses différentes descriptions, à vendre par FROST & Co. 10, Magasins.

FEUTRES 30 caisses qualités assorties, à vendre par FROST & Co. 10, Magasins. 6 ju

CAFE Laguayra, à vendre par GEO. GREEN & BROTH. 93, Gravier. 6 juin

CAFE de Rio, à vendre par SCHMIDT & [illegible]. 3 juin

GRAISSE—156 barillets et 48 barils prime, à vendre par C. DOANE & Co. 60 Poydras. 1 juin

TABAC en feuille, de la Havane, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24 Vieille Levée. 30 juin

THES—300 caisses différentes descriptions, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée. 30 juin

FER blanc—[illegible] caisses, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24 Vieille Levée. 30 juin

ETOUPE—700 balles de Russie, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24 Vieille Levée. 30 juin

CLOUS—300 barriques de Suède, à vendre par O. H. MIESEGAES. 30 juin

BOUTEILLES—200 paniers [illegible], à vendre par O. H. MIESEGAES. 30 juin

PORC—160 barils à l'inspection [illegible].

PIPES, &c.—20 pipes à vendre par [illegible].

CAMPÊCHE—3 cambuses [illegible] FOSDICK & BROTHER. 15 juin

SOULIERS—6 caisses à vendre à bas prix par FOSDICK & BROTH. 15 juin

PORC mess et prime, à vendre par CH. DOANE & Co. 23 juin

F[illegible] réles, anglais, assortis, à vendre par A. GORDON, WYLIE & Co. 6 juin

BOIS de Campêche, à vendre par J. M. LAPEYRE, 23, [illegible].

CLOUS—200 barriques fer de Suède, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 48, Gravier. 14 juil

CORDAGE de Manille—100 rouleaux à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 48, Gravier. 14 juil

VIN blanc en caisses "Haut Barsac", à vendre par J. ALBERT, 22, rue St. Louis. 14 juil

ABSINTHE Suisse et Kirsch, à vendre par J. ALBERT, 22, St. Louis. 28 juil

HUILE d'olive—200 paniers à vendre par O. H. MIESEGAES, 24 Vieille Levée. 20 juil

POIVRE—50 sacs, à vendre par WOOD & SIMMONS. 27 juil

QUININE—125 onces en magasin, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins. 26 juil

POIVRE—50 sacs lourd, de Sumatra, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins. 26 juil

VIN de Sucellas, en magasin et à vendre par WM. FREHN & Co. 56 Douane. 19 juil

WHISKEY—75 barils rectifié, à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24 Poydras. 26 juin

BLANC de plomb de New York, en débarquement du navire Osmulgee, à vendre par WM. FREHN & Co. 20 juil

CHANDELLE stearine—60 caisses en débarquement du navire [illegible], à vendre par [illegible]. 17 juil

SIROP de limon, 50 caisses [illegible] Antwerp, à vendre par TUFTS & HOBART, 20 Douane. 17 juil

CRIN à plâtrer, en boucaut [illegible] barils, à vendre à bas prix par JAMES D. DENEGRE, 16 Douane. 15 juil

TABAC manufacturé, en caisses [illegible] bon marché, à vendre par JAMES D. DENEGRE, 16 Douane. 15 juil

CAFE—350 sacs prime vert de [illegible] actuellement en débarquement du brick [illegible], à vendre par P. REYNAUD. 14 juil

HUILE de Graine—16 barils supérieure, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49, Commune. 14 juil

MAIS—3000 boisseaux Mais blanc, en bon ordre, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49, Commune. 14 juil

HUILE de Graine—13 barils très supérieure, à vendre par FOSDICK & BROTH. 60 Camp. 14 juil

PARAPLUIES—18 caisses soie et coton, 20 et 32 pouces, 1 caisse do. 40 pouces, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins. 14 juil

BOTTES, Brodequins et Souliers de toutes les descriptions, pour hommes et femmes, à vendre par FROST & Co. 10, Magasins. 14 juil

FARINE—900 barils [illegible] Providence, à vendre par PRICE & FROST. 14 juillet

BACON—60 barils jambons, plats côtés et épaules, à vendre en magasin par PRICE & FROST, 20, Poydras.

INDIGO—6 surons de Carracas, et 6 caisses de Manille, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80 Magasins. 8 juil

EAU DE VIE et Genièvre de [illegible]—20 barils eau de vie 1re preuve, et 75 [illegible] genièvre en magasin et à vendre par WOOD & SIMMONS, 80 Magasins.

PORC, Bœuf, Jambon, Bacon de différentes descriptions, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp. 8 juil

PARAPLUIES—[illegible] parapluies de soie, 30 et 32 pouces, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres. 11 juil

VIN Muscat—50 caisses vin muscat en 1/2 bouteilles et grandes bouteilles, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, Chartres.

BACON—160 barriques jambons, plats côtés et épaules, à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24, Poydras. 14 juillet

BEURRE FRAIS DE [illegible]—40 barillets et 30 jarres, dernièrement reçus, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras.

[illegible] dimensions assorties, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp.

[illegible] barils à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24, Poydras. 8 juillet

CAFE—[illegible] sacs prime, à vendre par [illegible] 45 Vieille Levée. 12 juil

JEANS du Kentucky [illegible] et Osnaburgs [illegible], à vendre par [illegible] BARSLEY & FORMAN, 75 Tchoupitoulas. 20 juin

MARCHANDISES du Mexique—Flanelles, [illegible] en magasin, à vendre par WM. FREHN & Co. 45 Douane. 6 juil

BLANC de plomb de New York, en débarquement du [illegible], à vendre par WM. FREHN & Co. 56 Douane. 20 juil

MARCHANDISES du Mexique—[illegible] GORDON, WYLIE & Co.

BILLETS DES 1ère. ET 2de. MUNICIPALITES. Les billets susmentionnés seront pris au pair pour toutes sortes de Chaussures au magasin rue Royale, 198; bien entendu que le prix ordinaire de chaque article ne sera nullement augmenté. 10 juillet—a. Nota—Lesdits billets ne seront pas reçus au pair pour tout article vendu avant la première insertion du présent avis.

BOIS, BOIS, BOIS. Bois de construction de toutes dimensions et planches embouvetées pour plancher, constamment en mains et à vendre à bas prix pour du comptant au moulin de De Pouilly, encoignure St. Pierre, Villeré et Promenade Carondelet. Des ordres laissés audit moulin, seront exécutés aux plus bas prix et remplis dans le plus bref délai. 17 juin

GENIEVRE—50 pipes pur, excellente qualité, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 48 Gravier. 20 juillet

EAU DE VIE—10 demi-pipes eau-de-vie de champagne à vendre par J. ALBERT, 22, rue St. Louis. 28 juil

VIN rouge en caisses des meilleurs crûs, en bouteilles et demi-bouteilles, à vendre par J. ALBERT, 22, rue St. Louis. 26 juillet

BACON—Jambons, épaules et plats côtés, en bon ordre, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp.

FARINE—500 barils farine de choix, marques St Louis, en magasin et à vendre par BULLIN & WOODRUFF, 60, Camp. 26 juil

GRAISSE—100 barillets et 21 barils prime, à vendre en magasin par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp. 28 juil

EAU de Vie—Très vieille Eau de vie Cognac, supérieure, 1ère. preuve, en demis, à vendre par J. ALBERT, 22, St. Louis. 27 juil

CONFITURES—30 caisses confitures de la Havane, en magasin et à vendre par E. TROISGROS, 20, Vieille Levée. 28 juil

QUELQUES pipes Cognac des marques de Pellevoisin aîné et de Dupuy, à vendre par BLANCHARD, EIMEK & Co. 24, Bienville. 27 juil

CAFE de Rio—160 sacs café prime, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80 Magasins. 27 juil

JAMBONS—Epaules, plats côtés—5 barriques, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, Magasins. 27 juil

THE—340 caisses Thé de différentes descriptions et qualités, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80 Magasins. 27 juil

CHANGE sur Paris—Une traite de francs 1864 47 à 110 jours de vue sur Paris, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45, Vieille Levée. 26 juillet

INDIGO et Garance—10 surons indigo de Caracas, et 20 barriques, tierçons et barils, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins. 26 juil

CAFE—100 sacs prime vert Rio 20 do. No. 1 Java, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins. 26 juil

CALDERAIUS—60 barriques et 12 demi barils, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins. 26 juil

SOUFRE et Alun—10 caisses soufre et 4 barils alun, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins. 26 juil

BOTTES, Souliers et Brodequins—120 caisses à vendre en débarquement de la barque Leila, par R. O. HOBBS, 12, Douane. 15 juin

CHANDELLE Stearine—Dimensions assorties, à vendre en magasin par GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras. 13 juil

GRAISSE—200 barillets, 11 barils et 12 demi do. à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26, Poydras.

BACON—100 barriques jambons, plats côtés et épaules à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26, Poydras.

FICELLE d'Emballage—160 rouleaux, article supérieur, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26, Poydras. 13 juil

PAPIER—100 rames à enveloppe, petite et grande dimension, et 100 rames imitation Kentrick, à vendre par FRONT & Co. 10, Magasins. 21 juil

CORDE d'Emballage—70 rouleaux du Missouri, en débarquement du steam boat Alex Scott, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45, Vieille Levée. 11 juil

FARINE—137 barils en débarquement du Ben Franklin, à vendre par PRICE & FROST, 20, Poydras. 11 juil

BRIQUES—50,000 en débarquement du brick George, de Gottenburg, à vendre par MERLE, BEYLLE & co. 45 Vieille Levée. 11 juil

GRILLES pour tonneaux—six grilles en fer creux, à vendre à bas prix pour clore une consignation, par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres. 17 juil

BOMBAZINE et Mérinos—quatre pièces chaque article, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres. 17 juil

VINS fins en bouteilles, des meilleures marques, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres. 17 juil

TOILE damassée et diaprée—Un assortiment à vendre en magasin par WM. FREHN & Co. 56 Douane. 15 juil

VINAIGRE de vin blanc—20 tierçons qualité supérieure, à vendre par J. U. LAVILLEBEUVRE, 149 Commune. 17 juil

BRIQUES à carrelage d'équipage—Briques à carrelage pour équipages de sucrerie, à vendre par J. U. LAVILLEBEUVRE, 149 Commune. 17 juil

HUILE pour les habitans—30 barils huile de qualité supérieure, convenable aux sucreries et plantations de coton, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20, Douane. 20 juil

CAFE de Rio—1000 sacs supérieur, en débarquement du navire Essex, à vendre par GEO. GREEN & BROTH, 82, rue Gravier. 20 juil

HUILE d'Olive—150 paniers en débarquement du navire Altrop venant de Marseille, à vendre sur la levée et en magasin par J. E. LOREILHE, enc. Royale et Douane. 28 jn

SQUASH MONSTRE. Le soussigné a reçu du juge Butler de St. Francisville un squash ayant 4 pieds 8 pouces de circonférence et pesant 60 livres. Ce légume peut être vu à son magasin. W. DINN, 11, Commune. 10 juillet

MARCHANDISES pour le marché du Mexique—Platilles, Bretagnes, drills &c. en magasin et à vendre par WM. FREHN & Co. 56 Douane. 15 juil

MARCHANDISES DIVERSES—27 barils porc clear, 42 do. mess sofi, 7 do. épaules et têtes, 4 do. bœuf intérieur, 13 do. porc M. O.—40 barils de jambons frais de l'Ouest, dernièrement débarqués—4 barils haricots blancs—20 barils bajoues—5 barils alcool supérieur 24 dm au dessus de la preuve—10 do. vieux whiskey de Bourbon—150 barils farine superfine—40 barriques bacon, jambons, plats côtés et épaules—9 tierçons jambons—15 barils jambons enveloppés—10 barillets graisse, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44, Poydras. 6 juil

AVIS—Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public, que son frère James sera sous peu de jours de retour d'Europe, où il a été choisir des graines, fleurs, plantes, arbres fruitiers, instruments aratoires, &c. convenables pour ce marché. Les Dames et Messieurs qui ont besoin de plantes et graines rares &c. qui ne se trouvent pas habituellement à la Nouvelle Orléans, peuvent envoyer leurs ordres qui seront ponctuellement et immédiatement remplis. W. DINN, 11, Commune. 9 juil

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire l'Eulalie, de Bordeaux,

40	barriques vin rouge de	Montferrand.	
15	do.	do.	St. Estèphe, No. 1.
10	do.	do.	St. Emilion, vieux.
10	do.	do.	Léoville, vieux.

3 balles bouchons demi-longs, fins. J. F. BERCIER & co.

BRODEQUINS, Bottes, &c.—Le soussigné a à vendre en débarquement de la barque Nancy W. Stevens: 58 caisses Brodequins pour hommes; jeunes gens et enfans, en kip et veau, 16 caisses Brodequins Russett pour nègres, de qualité supérieure et médium; 31 caisses Bottes fortes, idem en kip et en veau, marin, cousues et chevillées; 3 caisses escarpins ételots, pour hommes; 8 caisses brodequins d'enfans. ISAAC BRIDGE, 76 Magasins. 31 juil

ARDOISES—Dernièrement reçues et à vendre, 3,000 excellente qualités de Welsh, dimensions assorties, à vendre en lots au gré des acheteurs à des prix réduits, par LYALL & DAVIDSON, 164, Camp. 23 mai

ARTICLES pour habitation—Brodequins Russett, chapeaux de laine, blancs et noirs, coton de Lowell, à vendre par FROST & co, 10 Magasins. 21 juil

CONFITURES de la Havane—20 caisses confitures assorties, première qualité, 8 barils marmelade et gelée de Gouyave, en petites caisses, à vendre par A. DURAND, 7, rue Conti. 18 juil

BACON—30 barriques jambons, 30 do plats côtés, 25 do. épaules, 35 barils bajoues, 15 do. jambons enveloppés, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras. 17 juin

JAMBONS—60 boucauts épaules et plats côtés, à vendre par HARTWELL & KIDDER, 44 Poydras. 17 juin

Les soussignés ont transporté leur comptoir au No. 59, rue Royale, entre les rues Bienville et Douane, où ils offrent à vendre: Vieille Eau de vie de Cognac en barils, de qualité supérieure,—vieux vin blanc de Sauterne de—bouchons superfins,—vin rouge en caisses,—Mortiers de marbre, de dimensions assorties, &c. &c. BOUTIN, GALLY & Co. 24 juillet

CHANGE sur Cincinnati à 1 et 5 jours de vue, à vendre en sommes convenables aux acheteurs, par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44, Poydras. 9 aout

FARINE—340 barils en Magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24 Poydras. 7 aout

CIGARES de la Havane.—Un assortiment complet, à vendre par MANUEL BLASCO, 36, Commune. 2 aout

PLATINA-CEMENT. Mr. ACHILLE LION, docteur dentiste de la faculté de Paris, après de nombreuses recherches, vient de découvrir cette composition qu'il emploie avec le plus grand succès pour plomber les dents douloureuses. Cette pâte, toute minérale, est incorruptible, elle s'emploie à froid, presque liquide et sans nulle pression, et dans un instant elle acquiert au fond une plus grande dureté que celle de l'émail naturel des dents et conserve pendant plusieurs années, son pouvoir préservateur, de manière à rendre l'extraction inutile. No. 44 rue Royale, entre Douane et Bienville. 9g jan

MARCHANDISES DIVERSES—300 sacs Café prime Rio, 40 sacs Café de Java, 200 caisses Thé 6 et 12 liv, dans Poivre, 50 caisses Poivre moulu, 40 caisses Sauce Catsup, 20 caisses Sirop de Limon, 10 caisses Confitures, 6 caisses Citrons, 2 caisses Indigo de Manille, 100 rouleaux Cordes et Cordages goudronnés, 1000 Demijohns assortis, Huile et Blanc de Baleine, Vinaigre de cidre, Peintures jaunes et vertes, 50 barils do. blanche, à vendre par J. W. STANTON & Co. Encoignure Magasins et Lafayette. 26 juil

CIMENT hydraulique, plâtre de Paris, crins à plâtrer, briques à feu, constamment en mains et à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par GEORGE BEDFORD, 47 Commune. 26 juil

CAFE Java et Rio—500 sacs café de Java, de Rio, 50 sacs Java, à vendre par J. W. STANTON & Co, enc. Magasins et Lafayette. 9 aout

GUAYAVA, fruits confits et différentes sortes de sirops de jaunes [illegible], [illegible] [illegible] Y. QUADRAS, encoignure St. Pierre et Chartres. 26 ja

A LOUER—Une bonne domestique de maison, [illegible] [illegible]. No. 76 Camp.

CHAUX et Pierre de Thomaston, 150 barils chaux de Thomaston, à vendre par G. BEDFORD, 47, Commune. 17 juin

BEURRE frais de Goshen—10 barillets de choix, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49, Commune. 17 juin

HUILE de graisse—11 barils très supérieure, à vendre par FOSDICK & BROTHERS, 60 Camp. 19 juin

PLOMB—6,500 saumons, à vendre par HEWITT, HERAN & co, 65 Camp. 15 juin

PORC, à l'inspection, à vendre par HARTWELL & KIDDER, 44 Poydras.

PORC, à l'inspection, à vendre par HARTWELL & KIDDER, 44, Poydras. 14 juin

ALCOHOL—20 barils, 8 à 60 au dessus de la preuve, à vendre par HARTWELL & KIDDER, 44 Toydras. 14 juin

LAINE mexicaine—300 balles, à vendre par R D BLOSSMAN, 86, Bienville.

VIN DE CHAMPAGNE—60 caisses de qualité supérieure, à vendre pour clore une consignation, par R D BLOSSMAN, 86, Bienville.

FIL à coudre—Fil en bobines, coton en pelottes et en écheveaux, ayant droit au débenture, à vendre par R D BLOSSMAN, 86, Bienville. 16 juin

BOTTES, Souliers et Brodequins—234 caisses en débarquement du navire Prentice et de la barque Charles William, formant un assortiment général convenable pour la ville et la campagne, et à vendre à bas prix pour du comptant par A. F. DUNBAR & Co. 10 juil

TAMARINS au sirop—34 tréquins Tamarins, reçus de la Martinique, à vendre par VALETON FRERES, No. 21 rue St. Charles, sous la Verandah. 10 juil

CHAPEAUX feutres [illegible]—40 caisses Nos. 1 et 2 à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins. 14 juil

MARASCHINO—90 caisses Marasquino 1ère qualité, de Zara, frères, à vendre par VALETON FRERES, 21, rue St. Charles, sous la Verandah. 11 sout

SUCRE de la Havane—Blanc et jaune, à vendre par MANUEL BLASCO, [illegible] Commune. 2 aout

CROUS—63 barillets [illegible] de Suède, en débarquement de la barque Nancy W. Stevens, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 31 juillet

VIN de Ténériffe—5 quarts de barriques, en débarquement de la barque Nancy W. Stevens, à vendre par NORCROSS & FOSDICK. 31 jt

EAU de vie de Pêche—Abarils vieille, à vendre par NORCROSS & FOSDICK. 31 jt

GENIEVRE de Hollande—15 pipes marque d'Amérique, article de 1re. qualité, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK. 31 jt

ABSYNTHE Suisse—50 caisses absynthe, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres. 20 juil

FLEUR D'ORANGE, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres. 26 juil

CHINOIX A L'EAU DE VIE, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres. 26 juil

ANISETTE EN FANIONS, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres. 26 juil

SAVON et amidon—84 caisses savon No. 1 de Cincinnati et 30 do. amidon, en débarquement du Graut, Mercy, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44, Poydras. 24 juillet

GRAISSE—25 barils, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN.

JAMBONS—30 barriques [illegible] de Cincinnati, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN.

GRAISSE prime [illegible].

ALCOOL—[illegible] vendre par JARVIS & ANDREWS, 20, Commune.

SAVON—[illegible] vendre par TUFTS & HOBART, 20 Douane.

SUCRE [illegible] caisses sucre blanc et brun, [illegible] à vendre par E. TROISGROS, 26 Vieille Levée.

CIDRE—16 barils supérieur de Newark, en débarquement du navire Union, à vendre par FOSDICK & BROTHER, 60, Camp.

EN débarquement du navire Deuolgre, et à vendre par [illegible] Rio, 114 do. Java, 50 do. caisses, 45 barils piment, 3 [illegible] indigo. BEYLLE & Co. 45 Vieille Levée.

TRESOR DE LA POITRINE. Sirop Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais, pharmacien chimiste à Paris. De toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau. Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine, facilite l'expectoration, calme instantanément les quintes de toux, arrête et guérit la coqueluche. Les rhumes, les catarrhes les plus rebelles cèdent comme par enchantement à son usage; en un mot c'est le remède le plus efficace contre toutes les affections chroniques de la poitrine et des voies urinaires. Se méfier des contrefaçons et prendre celle de Degenetais, avec celle de l'étiquette. On trouve la pâte et le sirop de mou de veau chez tous les pharmaciens de la Nouvelle Orléans. Dépôt général de la vente en gros chez J. Tardos, No. 239, rue Royale, où l'étiquette est apposée à chaque boîte. 6 fev—1a

CHAUX ET PIERRE DE THOMASTON, CIMENT ROMAIN ET HYDRAULIQUE, PLATRE DE PARIS, CRINS A PLATRER, BRIQUES A FEU AMERICAINES ET ANGLAISES constamment en mains et à vendre en lots au gré des acheteurs par GEORGE BEDFORD, 47, Commune. avril

LINDLEY & RUSSELL, MARCHANDS COMMISSIONNAIRES, 93, rue Tchoupitoulas. 10 jn

PEET & MORTON, (CI-DEVANT PEET & NORTH), Marchands, en gros, de Marchandises sèches, No. [illegible] rue de Chartres.

[illegible] DAVIDSON [illegible] Commissionnaire, [illegible] du Canal, [illegible].

[illegible]

MARCHANDISES SECHES. Les soussignés viennent de recevoir par les navires Alabama, Washington [illegible] Union de New York, un nouvel assortiment de marchandises pour la saison, parmi lesquelles se trouvent les articles suivants: Indiennes en couleurs claires, do. deuil et demi deuil, do. bleu morinock et autres, Bordures à grands et petits carreaux, Ginghams à carreaux pour robes, Cotonnade pour pantalons et pour robes, Percales blanches jaconat et coton batiste, do. brochées et mousselines à raies et à carreaux, Bazins et jaconats blancs à mille raies, Bas de coton blancs et en couleurs, pour femmes et enfans, Bas blancs et en couleur, très grands, Chaussons de coton, blancs et en couleurs, pour hommes et pour enfans, Gants en fil et en coton, blancs et en couleurs pour hommes et pour femmes, Flanelles blanche, verte, rouge et jaune, unies et croisées, Mouchoirs blancs et en couleurs, pour la tête, Percale noire et en couleur, Toile d'Irlande et de Paris, par pièce et demi pièce, Ouvré damassé pour nappes et serviettes, Nappes damassées 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20 et 24 quarts, Serviettes damassées ouvrées, en toile et en coton, Courtepointes en piqué, 10, 12 et 14 quarts, et Couvertures molleton, Casimirs noirs et en couleurs, pour pantalons, do. légers, pour enfans, Draps noirs et en couleurs, Kentucky, Jeans et Satinets, Bobinet uni, 4, 6, 8 et 10 quarts, Cotons blancs superfins, Toiles à draps, 5, 6, 8, 10 et 12 quarts, Crêpe noir et Rose d'Italie, noire, grande largeur, Mousseline de laine et Serges en laine, noires et en couleur, Velours noir, de soie et en coton, Schals en laine, 4, 6, 6, 7 et 8 quarts. Mousseline laine Thibet et en coton, Aiguilles, Epingles et Agrafes, Galons, Lacets et Cordonnets, Boutons de coton, Taylor, Alexander, Orelles, Anderson et Bernede, Cravates en soie, Mouchoirs de soie, pour poche, Boutons de nacre, pour chemises et pour gilets, do. en soie, pour habits et gilets, do. en métal et en os, pour pantalons, Bretelles en soie, élastiques, en coton et en laine, 3, 4 et 5 quarts Cotons blancs et bruns, Cotonnade demins, Coutil bleu croisé, Coutil à matelas, Kerseys, coton rayé pour chemises, Linseys unis et à carreaux, coton Lowell, fil peloté, noir, bleu, gris et en couleurs, Bordures pour matelas. TOOLE & BARRIERE, No. 35, rue de Chartres. 26 juillet

VINS, eaux de vie, &c.—20 pipes vin madère, 15 demi do do, 10 quarts do do, 20 quarts do de Oporto, 20 do do de Ténériffe, 20 douzaines vieux madère, 20 do do sherry, pâle, 40 boucauts porter de Londres, en bouteilles, 20 do bierre d'Ecosse, en demi-bouteilles, à vendre par PETERS & MILLARD, No 31 et 45 Vieille Levée. 24 avril

EAU DE VIE, Genièvre, etc. 10 pipes genièvre de Hollande, importation directe. 10 demi-pipes vieille eau de vie. 15 quarts do do do. 300 caisses vin rouge, St. Julien. 100 do de Haut Brion, Chateau Margaux, et Chateau Giscour. 100 do. liqueurs. 20 do. absynthe, à vendre par PETERS & MILLARD, Nos. 34 et 36 Vieille Levée. 12 mai

SUCRE RAFFINE &c—30 barils sucre en pains de Boston. 20 barils sucre écrasé. 30 barils en poudre. 30 caisses vermicel. 20 caisses macaroni. 10 caisses pâtes, en jarres. 100 caisses tabac manufacturé de la Virginie, à vendre par PETERS & MILLARD, Nos. 34 et 36 Vieille Levée. 12 mai

AVIS AUX HABITANTS.

L. DUPERRON,

&

E. DELCAMBRE,

Drs DENTISTES.

246, RUE BOURBON, entre St. Philippe et Dumaine.

Ont l'honneur de prévenir les habitans de St. Charles, St. Jean Baptiste, Donaldsonville, Lafourche, des Attakapas, &c., que le Dr. E. DELCAMBRE passera toute la mauvaise saison dans ces divers endroits avec l'intention d'y exercer sa profession. Messrs. L. Duperron et E. Delcambre garantissent toujours leurs ouvrages et leurs opérations, prévienneent les personnes qui honoreront M. Delcambre de leur confiance, que si dans la suite elles avaient quelques réclamations à faire, leur établissement qui est permanent à la Nouvelle Orléans, y ferait promptement droit. En conséquence, les personnes qui ont besoin de l'art du dentiste peuvent s'adresser en toute confiance à M. E. Delcambre, pour n'importe quelle opération dentaire, spécialement pour les pièces de dents artificielles, les obturateurs et les râteliers complets, pour lesquels il a des procédés nouveaux qui assurent la réussite de l'opération. 17 mai

AVIS DE DENTISTE. D. F. SMITH, Chirurgien Dentiste, ayant été obligé de se procurer un cabinet plus grand, est allé demeurer rue St. Charles No. 110, près l'encoignure de la place Lafayette. Il s'est aussi fait assister par deux personnes possédant les connaissances chirurgicales et mécaniques nécessaires à sa profession; il espère donc, par cette assistance, pouvoir opérer les patiens sans délai. Il continue toujours à faire disparaître le plus violent mal de dents en quelques instans, et il détruit entièrement le nerf en moins de 24 heures, sans souffrance. Le public, cependant, pourrait être induit à croire que ce remède est offert comme une "panacée universelle", mais on ne l'applique avec succès que lorsque la douleur provient d'une exposition à l'air de la membrane interne, ou du nerf. Pour la confirmation de ce qui est dit ci-dessus, les sceptiques peuvent s'adresser aux personnes suivantes qui pourront leur donner une réponse prise dans leur propre expérience:

Rev. W. A. Scott,	Dr. W. H. Tagarden,
J. W. Stanton,	L. de Generally,
C. F. Young,	C. W. Tebin,
R. Morton Quirk,	F. W. Wheaton,
H. Williams,	W. G. Latham,
Mr. Whitney,	Capt. Taylor, Balize,
H. Page,	E. Morehead,

Wm. Sieperson.

En détruisant primitivement le nerf avec le remède on évite la douleur de se faire poser des dents à pivot comme l'exigeait par l'ancienne méthode, ce qui devient inutile. 11 fev—1an

DR. BLANCHARD, Ex-Dentiste de leurs Majestés le Roi et la Reine des Français, des Princes et Princesses; Chirurgien-Dentiste de la faculté de Médecine de Paris, et de celle de la Nouvelle-Orléans.

POSE les dents artificielles sans la moindre douleur, et avec imitation parfaite des dents naturelles, depuis une dent seule jusqu'au dentier complet. Dirige la seconde dentition des enfans, et corrige la déviation de leurs dents. Il a une longue expérience et une pratique minutieuse et constante, tant en France qu'en Amérique, de l'art du dentiste, du traitement de toutes les opérations, l'entretien de la bouche et la conservation des dents. Au moyen du Ciment Plombeur, il répare les ravages que les dents ont subi par l'effet de la carie. Ce ciment est de la même couleur que la dent, dont il prolonge la durée, et est bien plus précieux que toute autre substance employée jusqu'à ce jour. Chacun peut, en quelques instans plomber lui-même ses dents sans le secours de qui que ce soit. L'opération se fait sans causer aucune douleur, et on achève en quelques minutes.

Récemment inventé pour orifier les Dents. Or gaufré sans ancun alliage, plus malléable et plus pur que celui que l'on emploie ordinairement. Nouveau métal fusible (dit Platina) pour plomber les dents. Litho-Caustique, dont l'application fait cesser à l'instant même la douleur des dents. Elixir pour conformer les gencives et consolider les dents vacillantes. Eau dentifrice pour l'entretien de la bouche et la conservation des dents. Eau de vie de gayac rectifiée, pour donner du ton aux gencives [illegible]. Opiat au quinquina, pour nettoyer et fortifier les dents. Brosses à dents, formes variées, pour enlever dans tous les sens le tartre adhérent aux dents. A son Cabinet, rue Royale, 165, entre St. Louis et Conti, tous les jours de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, les dimanches exceptés. Prix modérés. Aussi—Au magasin rue de Chartres, No. 47. mars

Nouvelle-Orleans :

JEUDI MATIN, 17 AOUT 1843.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS:

HENRY CLAY.

SALLE DU CLAY-CLUB.

EXCHANGE PLACE.

14 Août 1843.

Le Comité Exécutif du Parti Démocrate-Whig de cette ville, chargé de suivre les ventes publiques de propriétés, donne respectueusement avis à tous ceux qui désirent devenir électeurs en acquérant les conditions nécessaires de propriété, qu'il est prêt maintenant, moyennant un très léger sacrifice pécuniaire, à les mettre légalement en possession du droit de suffrage, s'ils veulent s'adresser immédiatement au Secrétaire, à la Salle du Clay Club, entre 9 et 3 heures.

Par ordre du Comité,

(Signé) J. W. DALTON, Président.

J. Charles Guenet, Secrétaire.

VOL DE GRAND CHEMIN.

Un vol des plus audacieux a été commis hier au préjudice de M. Josiah Converse, commis de M. Wm. Bryant, demeurant rue de la Commune. Il paraît que M. Converse avait reçu, hier matin, une lettre supposée avoir été écrite par une veuve qui tient une boulangerie [illegible] du Bayou, et par laquelle on le priait [illegible] cette veuve pour traiter [illegible] recommandait en outre de prendre [illegible] Gentilly.

[illegible] ayant pas vu son commis revenir au magasin, le négociant dépêcha un drayman pour savoir ce qu'il était devenu; celui-ci, arrivé près du dépôt du railroad de Pontchartrain, trouva le cheval de M. Converse sans son cavalier. Cette circonstance faisant naître des soupçons sur le sort du commis, plusieurs de ses amis qui en furent instruits se mirent aussitôt à sa recherche. Ils se rendirent d'abord chez la veuve, qui leur assura n'avoir jamais adressé aucune lettre, ils se dirigèrent alors sur le chemin de Gentilly; arrivés à l'endroit où le rail-road traverse ce chemin, ils trouvèrent l'habit, les souliers, &c. du commis coupés et éparpillés en lambeaux. Ils entrèrent alors dans le bois, pensant y trouver le corps de M. Converse, mais ne découvrant rien, ils s'en retournèrent.

A la grande surprise de chacun, M. Converse reparut chez lui hier soir vers huit heures, ayant les poignets liés et plus mort que vif. Il dit alors qu'il avait été attaqué sur le chemin de Gentilly par trois hommes qui le jetèrent en bas de son cheval, le dépouillèrent de ses vêtemens et qui, après lui avoir enlevé tout l'argent qu'il possédait, le conduisirent dans le bois où ils l'attachèrent à un arbre. M. Converse ajouta que lorsqu'il fut attaqué il tira d'abord son couteau et en frappa un des voleurs, mais malheureusement la lame fut brisée par la violence du coup.

M. Converse ne put rien ajouter à ces renseignemens, car ses forces étant à bout, il s'évanouit et tous les soins que réclamait son état lui furent prodigués.

Un individu sur lequel planent de graves soupçons de complicité dans cette affaire, parce qu'on a reconnu des taches de sang sur sa personne, a été arrêté hier dans le voisinage de l'endroit où les vêtemens de M. Converse avaient été trouvés, et il a été mis en prison. Cette arrestation amènera sans doute la découverte de ces audacieux malfaiteurs.

LES RECOLTES.

Le dernier changement de temps que nous venons d'éprouver doit favorablement opérer sur les récoltes de coton et de sucre, et à en juger par les apparences. Le temps est tout à fait remis au beau. Cependant il ne faut pas se réjouir trop tôt, car le retard de saison expose les plantes aux plus grandes vicissitudes, et il ne faudrait rien moins pour faire évanouir les espérances qui restent que quelques fortes pluies à l'époque du ramassage du coton, ou bien une gelée trop hâtive qui arrêterait la végétation.

Les rapports qui nous viennent de l'intérieur continuent à nous représenter la récolte de cette année comme très réduite, et selon nous, elle ne sera pas à un demi million de balles près, ce qu'a été la récolte de l'année dernière qui, il est vrai a été une année extraordinaire. Nous n'avons pas encore non plus reçu de coton nouveau cette année; l'an dernier à pareille époque, il commençait déjà à arriver en quantité assez importante. Ces circonstances sont autant de raisons qui nous engagent à persévérer dans l'opinion que nous avons déjà émise, que la prochaine récolte de coton n'atteindra pas le chiffre moyen des récoltes précédentes.

La canne à sucre a bon aspect, mais le printemps qui s'est fait sentir si tard a empêché qu'elle atteigne la maturité qu'elle devrait avoir aujourd'hui, de sorte que la roulaison sera au moins retardée de quinze jours, sinon de trois semaines. Ce retard expose la récolte aux premières gelées qui pourraient détruire les espérances qu'ont aujourd'hui les planteurs sucriers de faire une bonne récolte, quoique cependant on soit généralement d'accord que le chiffre de l'année prochaine sera éloigné de celui de cette année, lequel a été de 135,000 boucauts.

HOPITAL DE CHARITE.

Rapport des 24 heures expirant hier soir à 7 heures. Admis [illegible] 4 de la fièvre jaune. Renvoyés [illegible] 3 de fièvre jaune. Décédés [illegible] 1 de la fièvre jaune. Malades [illegible] la fièvre jaune.

La [illegible] encore une fois [illegible] au-delà de Char[illegible].

Le navire des Etats-Unis [illegible] est parti de Pensacola pour Vera-Cruz le [illegible] courant, afin de recevoir le second dividende des [illegible] de l'indemnité mexicaine.

Un lâche Guet-a-pens.—Sous ce titre nous lisons l'article suivant dans le Journal [illegible] Louisville du 4 du courant:

"Le vénérable juge Thompson [illegible] Indiana, siège en ce moment à New Albany. [illegible] comme il se rendait à son dîner, le général Burnett, le maître de poste locofoco qui avait couru après lui par les rues pendant toute la matinée, l'ayant rencontré, s'approcha de lui, et sous l'apparence de l'amitié, il l'engagea à entrer dans une maison. A peine le juge Thompson fut-il entré que le général Burnett et ses complices engagèrent avec lui une conversation politique. Kent, éditeur locofoco, demanda au juge s'il n'était pas vrai qu'il eût naturalisé dans sa Cour plus de whigs que de locofocos; sur la réponse négative du juge, Kent l'appela: *A damned old liar.* Le juge, qui est âgé de 60 ans, serra alors les poignets d'indignation, et dit à Kent que le langage qu'il venait de tenir n'était point celui d'un homme; ce qu'entendant le général Burnett et un autre locofoco sautèrent sur le sexagénaire et lui tinrent les bras et les jambes tandis que Kent, jeune homme de trente ans, l'assommait de coups de poings....................

CAROLINE DU NORD.

D'après les retours que nous avons reçus hier de la Caroline du Nord, nous pouvons avec satisfaction annoncer que les whigs ont élu quatre et peut-être cinq membres du Congrès sur neuf. Dans tous les districts dont nous avons les retours, les whigs ont considérablement gagné. Quelque peu scrupuleuse qu'ait été, l'an dernier, la division de l'Etat en districts congressionnels par les cocofocos, ces derniers n'ont que rarement réussi cette année à se garantir d'une défaite. En 1841, le chiffre de la majorité whig dans l'Etat, ainsi qu'il est prouvé par les votes pour gouverneur, a légèrement excédé 4000, cette année il dépasse [illegible] coup 5000. Cette nob[illegible] Nord, après les désa[illegible] lui a marqué sa p[illegible] le sait, vient de [illegible].

Dans le pr[illegible] locofoco, de[illegible] han, nous [illegible].

Les re[illegible] sont suffi[illegible] l'élection [illegible] gie, [l. f.]

Nous n'avons pas de retour du troisième district lequel couvrent Mitchell (w.) et Reid [l. f.] En 1842 la majorité pour les locofocos a été de 283.

Dans le quatrième district, la majorité whig a été de 4,906 voix, aussi il n'y a pas de risque qu'un locofoco ose se frotter à un pareil district. Les deux candidats, MM. Mendenhall sont donc whigs; nous ne connaissons pas encore celui qui a été élu.

Dans le cinquième district, le général Saunders (locofoco), l'a emporté de 150 voix sur Miller (whig), la majorité locofoco habituelle dans ce district était de 745—gain en faveur des whigs 600.

McKay (locofoco) est le seul candidat dans le 6me district.

La lutte a été chaude dans le septième district entre Nash (whig) et Daniel (locofoco), la majorité de ce dernier est, il est vrai, de 850, mais malgré tout les whigs ont beaucoup gagné dans ce district.

La majorité locofoco dans le huitième district a été l'an dernier de 725 voix, Stanley (whig) a sans doute beaucoup gagné sur son antagoniste Arrington (locofoco), mais pas assez pour couvrir une aussi forte majorité.

Rayner (whig) a été ré-élu dans le neuvième district par 400 ou 500 voix de majorité.

Ainsi, on le voit, les whigs ont enlevé les 4e, 2e, 4e et 9e districts, ont une bonne chance de triompher aussi dans le 3e ou la majorité des locofocos était de 300 voix, et si dans le 7e ils ne sont pas vainqueurs, la majorité locofoco éprouvera un fier échec. Quant au 5e district, il ne s'en est guère fallu que [illegible] s'échappa aux locofocos. Honneur donc à la Caroline du Nord!

Extraits des Journaux Français.

Une découverte d'une immense portée vient d'être faite; il s'agit de l'invention de MM. De Moulin, père et fils, relative aux chemins de fer. Une légère modification apportée à la construction actuelle de la voie, permettrait le jeu d'un instrument à pattes d'ancre qui retiendrait invinciblement les wagons tendant à se précipiter les uns sur les autres à la suite d'un accident, ou plutôt qui les arrêterait après un labourage calculé, de manière à annihiler toute secousse. Quant à la locomotive, elle serait en quelque sorte clouée au sol. Tous les gens de l'art avouent les effets mathématiques de ce système, qui obvierait non seulement aux chances d'accidens que peut faire naître le hazard ou l'abus de vitesse, mais qui enlèverait toute chance de succès aux infernales machinations d/la malveillance. Nous donnerons, dans un de nos prochains numéros, l'explication détaillée de cette découverte, qui influera nécessairement sur l'avenir des chemins de fer.

—On a inventé en Angleterre une colle que l'on appelle glu marine. Quand on l'emploie pour assembler et souder deux morceaux de bois, ils ne peuvent plus se disjoindre, car si on essaie de faire rompre la pièce ainsi composée, c'est au dessus et au-dessous de la jonction que la rupture a lieu. On a fait application du procédé tout récemment dans les chantiers de Woolwich. Un mât de 125 pieds a été formé d'une infinité de fragmens, et préparé pour le vaisseau le *Trafalgar*.

D'un autre côté, des expériences ont lieu au port de Cherbourg, ayant pour but l'application de la glu comme ciment dans les travaux sous-marins de la digue. Une commission spéciale, qui avait été désignée par le ministre de la marine, a rendu un bon compte de ces épreuves.

Un des habitans du quai Conti, a dernièrement pris une hirondelle dans le nid qu'elle avait construit sous l'auvent de sa maison. Au col de cet oiseau se trouvait une petite plaque d'argent attachée par une chaîne très légère en même métal; sur la plaque, on lit: *année 1724.* Cet oiseau vit-il réellement depuis 129 ans? On le suppose; car il est certain que les corbeaux, les perroquets et les hirondelles vivent très longtemps. On assure que la plaque et l'oiseau seront présentés lundi à l'Académie des sciences.

— Voici, d'après les historiens, la liste des étés les plus ardens connus: en 738 de notre ère, 879, 993, 1000, les rivières et toutes les sources étant restées à sec en Allemagne, le poisson mourut et la putréfaction produisit une épidémie affreuse. En 1022, 1132, le Rhin resta à sec. En 1152, 1159, 1171, 1260, 1276, 1277, 1293, 1294, 1303, 1304, le Rhin et le Danube restèrent à sec. En 1393, 1394, 1440, 1473, 1474, 1536, 1539, 1540, 1541, 1556, 1615, 1616, 1646, 1652, 1672, 1718, 1719, le thermomètre s'éleva à Paris à 36 degrés centigrades. Ce sont les bases sur de cette dernière année qui servent de point de départ aux échelles métriques des ponts Royal et de la Concorde. En 1723, 1724, le gibier mourut dans les champs. En 1743, 1746, les feuilles des arbres furent brûlées sur leurs tiges. 1748, 1754, 1760, 1767, 1778, 1779, 1788, 1811 (année de la grande comète), 1818, 1830 (année de la révolution de juillet), 1835 et enfin 1842, ont donné 33 degrés centigrades de chaleur.

Les journaux allemands rapportent un fait qui vient de donner lieu à un procès étrange: Un homme d'un âge peu avancé, se trouvait à Koethen, principauté d'Anhalt, devant une table de pharaon; il avait joué plusieurs coups et devant lui se trouvait un rouleau de pièces d'or. Le banquier tire une, deux, trois; la carte que le joueur tenait à la main avait gagné mille ducats. Le croupier avança la somme et demanda à l'inconnu de quelle manière il entendait continuer le jeu. Celui auquel s'adressait la question ne répondit pas et ne fit aucun mouvement pour retirer le monceau de pièces qu'on lui tendait. Son regard resta fixe immobile sur sa carte; son visage conserva sa pâleur livide. Trois ou quatre questions semblables étant également restées sans réponse, les autres joueurs s'impatientèrent, et l'un d'eux saisit la main de l'homme pâle; elle était froide comme le marbre: l'homme était mort.

On enleva le cadavre et le croupier retira froidement ses 1,000 ducats, soutenant que le jeu étant un contrat synallagmatique, ne pouvait avoir lieu qu'entre personnes habiles à contracter, et jamais entre un vivant et un mort. Le lendemain vinrent les héritiers qui réclamèrent la somme gagnée par leur défunt parent, appuyant leur réclamation sur ce que le défunt ayant commencé et continué le jeu de la manière prescrite par les règlemens, le banquier était tenu de remplir jusqu'au bout ses obligations. Le fait est que le gagnant était en vie lorsqu'il a commencé à jouer, et qu'il est impossible de déterminer si la mort l'a frappé avant qu'il eût gagné ou au moment de son gain. Le procès entre le banquier et les héritiers est soumis aux tribunaux.

—On a affiché dernièrement à la porte d'une église, dans le comté d'Hertfordshire (Angleterre), et lu à l'église un avis conçu en ces termes. "Il est porté à la connaissance du public qu'à l'avenir il ne sera plus enterré dans ce cimetière d'autres personnes que celles qui vivent dans cette paroisse. Ceux qui désirent se faire enterrer sont priés de s'adresser au clerc de la paroisse."

—Nous lisons dans le *Journal de l'Eure*: "M. le maire de Coulonges est le digne confrère de celui des environs d'Elbeuf, qui démaria les époux dans la lune de miel. Il a, sur la langue française, des idées originales. Par exemple, pour vous dire que tel délinquant courait ventre à terre, il dit qu'on l'a vu *courir à plat ventre*, mot charmant si on l'appliquait au cabinet Guizot. Dernièrement, le procureur du roi lui écrivit au sujet d'une jeune fille qui avait rompu son *ban*, et dont on voulait saisir les biens pour payer des frais de justice. C'est bien de la rigueur disait ce brave maire, de poursuivre une pauvre fille pour la rupture d'un malheureux banc, qui était peut être en sapin, et il se disposait, dans sa bonté d'âme, à envoyer lui-même une planche à M. le procureur du roi.

"Un autre jour, comme il adressait une dépêche à un de ses supérieurs, il écrivit sur l'adresse, voulant éviter les droits de poste: *à Monsieur*.... et plus bas: le maire de Coulonges (*porc franc*.) Un de ses administrés étant mort, il délivra sans le permis d'inhumer: *permis d'illuminer monsieur*.... *décédé aux termes de la loi*.—Nous n'en finirions pas si nous voulions raconter toutes les originalités de cet excellent homme.

"Mais voici qui couronne sa carrière administrative. Il s'agissait, à Coulonges, d'élire un conseiller en remplacement d'un autre, qui était décédé, sans doute, aux termes de la loi. On sait que le bureau doit être composé des deux électeurs les plus âgés, des deux plus jeunes et d'un secrétaire. M. le maire avait trouvé plus simple de le composer, dès la veille, comme il suit: lui, son frère, son fils, ses deux neveux et son cousin. Impossible de lui faire entendre raison sur ce point.

"Après le dépouillement du dernier scrutin, M. Pigny a été proclamé conseiller. Mais le lendemain, le maire se ravisant, s'est mis à recompter les bulletins (qui auraient dû être brûlés séance tenante), et il a cru s'apercevoir que Briard avait eu plus de voix que Pigny; en conséquence il a rayé *Pigny* sur le procès-verbal et substitué *Briard*. O brave et digne élu de l'administration, les poètes, du ciel s'ouvriront pour vous à deux battans!"

VARIÉTÉS.

ETYMOLOGIE ET APPLICATION DE CERTAINS MOTS.

Esclaves de la mode, les femmes ont tour à tour porté et quitté les colliers: il n'en est pas une peut-être qui se soit demandé quelle est l'origine de cet ornement, que l'on croirait un ornement indiqué par la nature, à voir les sauvages les plus sauvages s'en parer, souvent même avec affectation. Il ne s'agit pas ici d'une étymologie grammaticale, elle est trop clairement indiquée, mais d'une origine. Si nous en croyons un vieux livre, renfermant comme presque tous les vieux livres des choses curieuses, l'origine de la mode des colliers serait fort bizarre et remonterait à la plus haute antiquité. Voici cette origine:

C'était autrefois la coutume de laisser les jeunes filles entre les mains de leurs nourrices jusqu'au temps de leur mariage. Nous remontons, comme on le voit, à une époque où les maisons d'éducation, les pensionnats, les couvens étaient choses tout à fait inconnues. Quand les jeunes filles commençaient à grandir, les nourrices leur mesuraient chaque matin le tour du cou avec un fil, leur annonçant que par ce moyen elles connaissaient infailliblement si elles avaient été sages, ou si elles s'étaient rendues coupables de quelques peccadilles. Si le cou n'était pas grossi, il était évident que tout s'était passé dans l'ordre [illegible] trop court, on [illegible]

[illegible] nous viendra [illegible] aussi bien qu'une autre! On ne niera pas qu'elle soit fort morale.

Eventail est, comme collier, un de ces mots à étymologie si naturelle qu'on ne l'indique même pas. Mais à propos d'éventail, un Anglais a eu une idée assez originale. Il a proposé sérieusement d'établir une académie pour dresser les jeunes personnes au maniement de l'éventail. Il ne demandait que six mois pour conduire les élèves à la perfection des mouvemens. Pour atteindre plus sûrement son but, il avait préparé une théorie de la manœuvre de l'éventail, à l'instar de la théorie du maniement des armes écrite pour les militaires. Les divers commandemens étaient:

> Préparez vos éventails;
> Déferlez vos éventails;
> Déchargez vos éventails;
> Mettez bas vos éventails;
> Reprenez vos éventails;
> Agitez vos éventails.

Au commandement de: *préparez vos éventails*, les élèves devaient prendre à la main l'éventail fermé, en jouer sans l'ouvrir, par forme de maintien, en donner un coup sur l'épaule de l'on, faire une niche à un autre, en porter le bout sur le bord des lèvres, l'incliner en le tenant entre deux doigts d'un air négligé.

Au commandement de: *déferlez vos éventails*, les élèves devaient ouvrir l'éventail par degré, le tenir à moitié ouvert, le refermer, l'ouvrir encore en lui faisant opérer un mouvement d'ondulation.

Au commandement de *déchargez vos éventails*, les élèves, pour exprimer un sentiment vif, devaient ouvrir brusquement l'éventail dans son entier, faire une sorte de décharge par le claquement général qui s'opère au moyen des plis et des touches que l'on agite rapidement.

Au commandement de: *mettez bas vos éventails*, les élèves devaient déposer l'éventail sur la table ou sur une cheminée. Ce mouvement était destiné à permettre de jouer, de manger, de rajuster sa coiffure, de rattacher une épingle.

Au commandement de: *reprenez vos éventails*, les élèves reprenaient leur éventail, mais non plus comme dans le premier commandement: *préparez vos éventails*. On tient alors l'éventail, mais on ne le prépare plus; on le tient pour sortir, après la partie ou la visite faite.

Au commandement de: *agitez vos éventails*, les élèves qui ont d'abord déployé ou déchargé l'éventail, le tiennent la partie inférieure dans la main, les ongles en dedans, et l'agitent pour se rafraîchir. C'est aussi un maintien quand on s'ennuie, quand on ne sait plus que faire, ou quand on a quelques raisons pour ne pas laisser voir sa figure.

Ce premier chapitre, de la théorie ne se rapporte qu'à la partie en quelque sorte mécanique de la manœuvre de l'éventail; il y a aussi la partie morale. Sous ce dernier point de vue, l'agitation de l'éventail est le côté le plus intéressant de l'exercice. Il y a plusieurs sortes d'agitation de l'éventail. L'agitation fâchée, modeste, craintive, boufonne, enjouée, passionnée. L'agitation de l'éventail dépend de la disposition d'esprit dans laquelle se trouve la femme qui s'en sert. Il y a des éventails gais, des éventails tristes, il y en a de sombres, d'enjoués, de fâcheux, de mélancoliques, comme il y a des esprits folâtres, enjoués, joyeux, tristes, mélancoliques et rêveurs. L'éventail parle, pleure et rit; mais pour le comprendre ou le faire parler correctement, il faut avoir passé six mois à l'académie.

Voici comment Sainte Foix s'exprime sur le mot *dénouement*. Le dénouement de toutes nos tragédies, c'est une sédition, une ou plusieurs morts, un massacre; le dénouement de toutes nos comédies, c'est un accord ou un mariage. Il semblerait par-là que les poètes veulent nous faire entendre que les grands sont nés pour détruire et les petits pour peupler.

En fait de dénouement, il n'y en eut jamais de plus tragique que celui d'un mystère représenté en Suède sous le roi Jean II. Le mystère mis en scène était celui de la Passion. L'acteur qui devait percer d'un coup de lance le côté du crucifié, ne se contenta pas du geste, mais enfonça effectivement le fer de la lance, et l'enfonça si bien, que le malheureux crucifié tomba mort. En tombant, il tua l'actrice qui représentait la Vierge Marie. Jean II, indigné de la brutalité de l'acteur, s'élança sur le théâtre, et, sur le corps des deux morts, lui abattit la tête d'un coup de cimeterre; ce que voyant les spectateurs qui avaient trouvé que l'acteur remplissait son rôle avec beaucoup de vérité, ils se jetèrent sur le roi et sans sortir de la salle lui tranchèrent la tête.

Flûte vient de *tibia*. A propos de cette étymologie, on peut dire que le mot a bien changé sur la route. Mais enfin flûte vient de *tibia*. Les anciennes flûtes se nommaient *tibiæ*, parce que la première flûte a été faite, dit-on, au moyen de l'os d'une patte de grue.

Frédéric le Grand jouait supérieurement de la flûte, et il était fort jaloux de cette supériorité. Il récompensait généreusement tous les musiciens qui lui étaient présentés, excepté ceux qui jouaient de la flûte, et il était d'autant moins gracieux avec ces derniers qu'ils montraient plus de talent. Un virtuose qui passait pour un des meilleurs flûtistes en ce genre fut un jour conduit à Potsdam; il sollicita la faveur de jouer devant le roi. Frédéric le reçut et lui fit exécuter un morceau très difficile de sa composition. L'exécution ne laissa rien à désirer. "Vous jouez fort bien, lui dit Frédéric, je suis charmé d'avoir entendu un artiste aussi distingué et je veux vous en témoigner ma satisfaction." L'artiste tendait déjà ses deux mains et ouvrait ses quatre poches. Le roi sort et revient bientôt après avec sa flûte, joue le même morceau, puis congédie le musicien en lui disant: Je vous ai entendu, il faut bien que vous m'entendiez à votre tour.

Le maître de Frédéric était un artiste célèbre nommé Quantz. Quantz fit entendre, dans un concert chez le roi, un de ses élèves les plus habiles. Frédéric rendit justice au talent de l'élève, mais d'un air froid et contrarié qui ne laissait pas que d'inquiéter le maître. "Vous m'avez négligé, dit quelques jours après le roi à Quantz. Votre élève, qui assurément n'a pas travaillé autant que moi, en est la preuve." Quantz convint en effet qu'avec son élève il avait employé un moyen plus expéditif qu'avec le roi. Frédéric, piqué de cette préférence, voulut absolument savoir quel était ce moyen. Quantz se défendit de le dire et le roi insistait; le maître se décida enfin à faire un geste qui signifiait les étrivières. "Oh! pour ce moyen-là, s'écria Frédéric, je conviens que je ne pourrais m'y faire. Tenons-nous-en donc aux autres."

Il est une maxime de tous les temps, de tous les lieux, de toutes les religions: Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît. Tout monde connaît Lahire; Lahire, l'un des quatre vals du jeu de cartes. Avant d'être valet de carreau, Lahire avait été le favori du roi Charles VII de France. Toutes les fois qu'il allait à l'ennemi, il faisait à Dieu cette prière: "Mon Dieu! je te prie que tu fasses aujourd'hui pour Lahire autant que tu voudrais que Lahire fit pour toi, s'il était Dieu et que tu fusses Lahire." Il croyait avoir bien dévotement prié et avoir mérité la grâce qu'il demandait.

Nous écrivons *conter fleurette*, il paraît, et c'est d'après l'origine du mot, que ce n'est pas conter, mais bien compter qu'il faudrait écrire. Fleurette a pour origine une ancienne monnaie de France sur laquelle il y avait de petites fleurs; elle se nommait fleurette, comme on nomme encore aujourd'hui dans plusieurs pays, florins une monnaie d'or et d'argent, parce que les premières pièces de cette monnaie portaient l'empreinte d'une fleur. Or, comme rien n'est aussi persuasif que l'or, le moyen le plus sûr pour se faire écouter était d'offrir des pièces dites fleurettes. Il faut donc écrire *compter* plutôt que *conter fleurettes*. Nous avons mis l'orthographe d'accord avec l'économie.

Il y a des proverbes qui sont devenus injurieux pour des populations, par cela seul qu'on vieillissant ils se sont éloignés de leur origine, et que la pensée qui les avait fait naître est tombée dans l'oubli. Ainsi les Champenois passent pour être mal partagés du côté de l'esprit, parce qu'il existe sur leur compte un vieux proverbe: "Quatre-vingt-dix-neuf moutons et un Champenois font cent bêtes." Voici l'origine de ce proverbe: une ville de la Champagne avait établi un droit d'octroi; mais ce droit sur les moutons ne devait être perçu qu'autant que le troupeau aurait été de cent moutons au moins. Les bergers ou marchands de bestiaux ne présentaient jamais que quatre-vingt-dix-neuf moutons et échappaient ainsi au droit. Un commis, ennuyé d'avoir toujours à compter quatre-vingt-dix-neuf, sans jamais trouver le nombre cent, prit sur lui de refaire la loi et d'ajouter le berger au troupeau. De là quatre-vingt-dix-neuf moutons et un Champenois font cent bêtes.

Il en est de même d'un autre proverbe: "Un Manceau vaut un Normand et demi." Les Normands ont passé de tout temps pour être processifs et même voleurs. On ne se représente guère un Normand, que prononçant les mots: "Mon doux juge," ou bien se disputant avec un exécuteur qui veut le pendre. Ainsi le Normand qui arrive au pied de l'échelle pour être pendu, et qui refuse de monter: "Je ne monterai point; l'arrêt dit bien que je serai pendu, mais il ne dit pas que je monterai l'échelle, et je ne monterai point." Du proverbe: "Un Manceau vaut un Normand et demi," on tire cette conséquence que le Manceau est encore plus intéressé, plus chicanneur, plus rusé et plus fin que le Normand; et le proverbe signifie tout simplement que les anciennes monnaies du Maine, alors que chaque grande province avait sa monnaie, valaient moitié plus que celles de Normandie.

(*Indépendant.*)

Décédé hier après-midi, à 5 heures M. JOSEPH M. PASCALE, à l'âge de 35 ans, natif de la Provence. Ses amis et connaissances sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu cet après midi, à 4 heures. Le corps est exposé rue Dumaine, No. 69, entre Royale et Bourbon. 17 aout—1

Décédé hier, M. CHARLES BOYER, né à Bordeaux, à l'âge de 18 ans. Les amis et connaissances de M. Joseph Boyer père, sont priés d'assister au convoi funèbre qui en lieu aujourd'hui, à 10 heures du matin. Le corps est exposé rue des Français, entre Casacalvo et Grands-Hommes. 17 aout—1

SALSEPAREILLE DE SANDS. La Salsepareille de Sand est une combinaison de matières végétales et dont les propriétés sont entièrement distinctes des diverses préparations de Salsepareille qui ont été offertes par le public. [illegible] Préparée par A. Sands & Co. droguistes et chimistes, [illegible] encoignure Broadway et Fulton, New York.

[illegible] corner of Magazine [illegible]

WHITE SUGAR—50 boxes now landing ex brig [illegible], for sale by P. REYNAUD, 16 Bienville st.

HATS—100 cases, containing wool, Russia, Nutria and other descriptions of hats, black and white, for sale by ISAAC BRIDGE, 76 Magazine st.

IRON SAFES—Robertson & Rich's patent salamander safes, small and medium sizes, for sale by ISAAC BRIDGE, 76 Magazine st.

[illegible] EXCHANGE [illegible]—Two drafts on Boston at [illegible] for sale [illegible].

[illegible] LIQUORS—Muscat wine and assorted liquors, for sale by GEO GREEN & BRO, 82 Gravier st.

PLANTERS—80 bris superior oil, suitable for sugar mills and cotton gins, for sale very low by JARVIS & ANDREWS, 20 Common st.

[illegible] O. H. MIESEGAES, 24 Old Levee.

[illegible] 93 Tchoupitoulas st.

HOLLAND CHEESE; [illegible] Truffed pâté [illegible] truffes, [illegible] VALETON FRERES, 21 St. Charles st.

FOR SALE by the undersigned [illegible] now landing ex barque Sarah Hand—[illegible] casks red wine, [illegible].

[illegible] Section [illegible] Il est de plus décrété, que NUL ne sera admis pour l'élection des marguilliers, sans la liste des qualités quinze jours au moins avant l'élection. [illegible] ANT. BORIE, Secrétaire. 19 aout—17

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Brick Toplif, Wording, Baltimore, R & J P Whitney.

Goel. Hero, Golding, Havane, [illegible] agent.

ARRIVES.

Steamer [illegible], Griffin, Mobile. [illegible] Armstrong, Streck, Lafourche. [illegible], Rouse, Pascagoula. [illegible], Smith, Louisville. [illegible], Christer, Louisville.

AU BAS DU FLEUVE.

Navires [illegible], Colombo de Palermo, [illegible] de la Russie, goélette Alice, un brick et [illegible].